



COMMUNIQUE DE PRESSE

CONTESTEZ VOS PV : VOUS SEREZ FICHES !

L'Automobile Club des Avocats dénonce la création d'un fichier recensant les données personnelles des usagers de la route contestant leurs contraventions au Code de la route (arrêté du 20 février 2012, publié au JO le 16 mars 2012, autorisant la création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « *automatisation du registre des entrées et sorties des recours en matière de contravention – ARES* »).

Le traitement automatisé prévoit d'enregistrer, d'une part, toutes les informations personnelles concernant l'auteur des faits mais aussi d'autre part, celles concernant le propriétaire du véhicule, jusqu'aux données relatives à leurs activités professionnelles !

La finalité annoncée est d'optimiser le traitement des procédures d'amende forfaitaire et de créer des statistiques ...

Pour Maître Jean Charles TEISSEDRE, administrateur de l'ACA, « *c'est un simple prétexte et ce procédé est inacceptable dans un Etat de Droit* » et d'ajouter « *pourquoi conserver ses données alors que le contrevenant serait relaxé par un tribunal* ».

L'ACA qui s'interroge également sur la collecte éventuelle des données personnelles des avocats qui contesteront au nom de leurs clients, annonce par la voix de son Président, Maître Rémy JOSSEAUME « *qu'elle engagera tous les recours nécessaires, y compris judiciaires, pour obtenir l'annulation de cet arrêté dont la légalité est éminemment contestable* ».

S'il s'agit de défendre une fois de plus les automobilistes contre des stigmatisations outrancières, il s'agit aussi de protéger les droits et libertés fondamentaux des citoyens contre des procédés indignes et la création d'un fichier d'antécédents pré-judiciaires.

Contacts ACA :

Rémy Josseume : 06.15.35.35.52
Jean Charles Teissedre: 07.78.84.40.61
www.autoclubavocat.fr

Contacts presse :

Agence Florence Gillier Communication
Valérie Hackenheimer & Virginie Belloir
Tél : 01 41 18 85 55
Mail : valerieh@fgcom.fr ; virginieb@fgcom.fr